

COMPTE-RENDU
CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2020

Présents :

- Anthony Berceau
- Nathalie Leneveu
- Gilbert Montaigne
- Marc Chauvet
- Christophe Dupont
- Christelle Lavalley
- Yohann Pesquerel
- Laurent Montéléon
- Elodie Cachet-Mallet
- Angélique Osmont
- Tommy Hery
- Yves Lecordier
- Olivier Guérard
- Aillet Béatrice
- Charlotte Avoine

Pouvoir :

- Emilie Barrez a donné pouvoir à Angélique Osmont
- Michel Granger a donné pouvoir à Gilbert Montaigne
- Dany Duault a donné pouvoir à Christophe Dupont

Absent :

- Karine Beaussieux

Secrétaire de séance : Elodie Cachet-Mallet

Quorum atteint avec 15 membres élus présents en début de séance à 21h05

Conseil Municipal à huis-clos en raison du contexte sanitaire
Présence des journalistes

Ordre du jour :

- 1- Décision modificative du budget de la commune pour régler les attributions de compensation 2020 à Isigny-Omaha-Intercom
- 2- Rue des Étangs : interdiction aux plus de 3,5 T dans les deux sens
- 3- Autorisation pour encaissement du chèque de l'assurance suite au sinistre de la salle des fêtes de Vaubadon
- 4- Révision des Baux
- 5- Questions diverses, tour de table

Article 1 – Décision modificative du budget de la commune pour régler les attributions de compensation 2020 à Isigny-Omaha-Intercom (IOI)

Monsieur Le Maire demande une décision modificative d'un montant de 35 000 € entre le chapitre 11 et le chapitre 14 pour régler les attributions de compensation 2020 à l'IOI.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la décision modificative d'un montant de 35 000 € pour régler les attributions de compensation 2020 auprès de l'IOI. (vote 18/18).

Article 2 – Rue des Étangs : interdiction aux plus de 3,5 T dans les deux sens

La rue des Étangs est actuellement interdite aux véhicules de 3,5 T, un panneau signalétique est installé en haut de la rue. Toutefois, cette interdiction ne s'applique aux engins agricoles qui descendent parfois la rue.

Pour éviter un flux trop important de poids lourds dans la rue Guilbert et la rue des Douves et l'usure de la chaussée, **l'équipe municipale décide de maintenir l'autorisation de monter la rue des Étangs à tous les véhicules, hors convoi. En parallèle, un arrêté municipal sera établi interdisant aux véhicules agricoles de descendre la rue des Étangs, sauf riverains. Un rappel des priorités de passage sera également mentionné (vote 18/18).**

Article 3 – Révision des Baux

L'équipe municipale :

- Décide qu'il n'y aura pas de révision des loyers en 2020 et abandonne les révisions non effectuées sur les années antérieures,
- Autorise M. Le Maire à signer les avenants des baux sur la base de l'IRL du 3ème trimestre,
- Indique que la révision des loyers sera réalisée au 1^{er} janvier de chaque année,
- Précise que le montant des charges forfaitaires n'est pas soumis à révision, sauf en cas d'évolution de la réglementation.

(Vote 18/18)

Article 5 – Questions diverses, tour de table

- **Augmentation de la durée de travail hebdomadaire de Madame Sonia L'Herminier :** 2 heures supplémentaires, soit 18 heures au lieu de 16 heures.

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité cette modification (vote 18/18)

- **Heures supplémentaires :** l'ancienne délibération est incomplète et nécessite d'être modifiée. Modification des cadres d'emplois et des emplois sur l'article 1.
- **Rue des Étangs – litige avec un habitant :** La collectivité a été saisie par l'avocat d'un habitant concernant un problème d'écoulement des eaux pluviales devant sa propriété, sise rue des Étangs (courrier daté du mois mars 2020).

L'ancienne équipe a fait savoir à M. Le Maire que le rapport d'expertise qui avait été réalisé ne spécifiait pas de problème d'écoulement lié aux équipements publics.

Au vu des éléments actuels, l'équipe municipale n'envisage pas de réaliser des travaux sur ce site. Toutefois, un curage des puits perdus pourra être programmé (vote 18/18).

- **Registre des délibérations :** Monsieur Montaigne avait demandé l'autorisation de ramener les registres des délibérations afin de faire un registre des délibérations importantes prises par la collectivité sur plusieurs années. Après échange avec la Préfecture du Calvados, il s'avère que les registres des délibérations doivent être consultés en mairie. Il est possible de faire des photocopies mais il n'est pas autorisé de sortir les registres de la Mairie.
- **Baux terres de Sallen :** le changement de locataire, validé par l'ancienne équipe municipale, a bien été pris en compte.
- **Loyers communaux – confinement du mois de novembre 2020 :** L'équipe municipale décide à l'unanimité d'offrir le loyer communal du mois de novembre 2020 aux commerces suivants : Ailes d'Ange, Pause douceur, Le Camping et Les Ciseaux de Balleroy (vote 18/18).
- **Commission Annexe santé :** Création d'une commission pour travailler sur le projet d'annexe de santé, en lien avec Isigny-Omaha-Intercom.
Membres de cette commission : A. Berceau, Y. Pesquerel, E. Cachet-Mallet, C. Avoine, L. Montéléon, Y. Lecordier, G. Montaigne, A. Osmont, C. Lavalley, C. Dupont.
- **Problème trottoirs Rue Guilbert :** Un rendez-vous sur place a été organisé le jeudi 3 décembre 2020 avec l'entreprise Toffolutti et un autre rendez-vous le vendredi 11 décembre 2020 avec le Département du Calvados.
M. Devriend de l'entreprise Toffolutti convient qu'il y a bien un souci sur les travaux réalisés au niveau des trottoirs. Il est constaté un affaissement du terrain sous les trottoirs.

- **Piste cyclable Vaubadon** : Réunion de terrain le mardi 15 décembre 2020.
 - **Vitesse réduite à 70km/heure sur la zone de chantier** à partir de samedi 19 décembre 2020 jusqu'aux travaux d'enrobés prévus dans le courant du mois de mars 2021.
 - **Balisage** : un balisage provisoire est mis en place le temps des travaux au niveau de l'îlot de la route menant à la carrière.
 - **Panneau d'agglomération site de Vaubadon** : Une réflexion est menée avec le Département, qui travaille actuellement sur la commune, pour un déplacement définitif du panneau d'entrée de bourg « Balleroy sur Drôme » avant la route de la carrière, en venant de Saint-Lô.
- **Travaux pignon restaurant du camping** : La municipalité souhaite réaliser les travaux avant la reprise de la saison touristique.

Devis reçus :

Entreprise Le Forestier	Entreprise Marie Couverture
4880,43 €	4034,51 €

La municipalité décide de retenir le devis le moins onéreux de l'entreprise Marie Couverture (vote : 16/18 Pour ; 2 abstentions)

- **Autorisation pour l'encaissement du chèque de l'assurance suite au sinistre de la salle des fêtes de Vaubadon** : Deux chariots avaient été endommagés. La livraison des deux nouveaux chariots est prévue prochainement.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité l'encaissement du chèque d'un montant de 696 € (vote 18/18)

- **Subventions 2020 versées aux associations** :
La municipalité décide d'attribuer aux associations le même montant qu'en 2019 et de verser une subvention aux nouvelles associations.
Montant global : 15 150 €

Montant pour les nouvelles associations

Associations	Pétanque de Balleroy	Balleroy S'bouge	Association Culturelle et Artistique de Balleroy sur Drôme (ACABD)
Montant de la subvention accordée	400€	600€	600€

Vote 17/18 ; 1 abstention.

À l'avenir, les subventions allouées aux associations seront étudiées en fonction des projets proposés et des besoins spécifiques.

- **Taille des arbres de la rue du Sapin :** M. Lecordier demande pourquoi les arbres de la rue du Sapin ont été taillés tardivement cette année.
En 2019, l'ancienne équipe municipale a réalisé la taille des arbres le 04.12.2019 ;
En 2020, le chantier a débuté le 09.12.2020, soit 5 jours plus tard par rapport à 2019, ce qui paraît peu au vu du contexte sanitaire.
- **Enquête pour l'éclairage public :** Une ébauche a été proposée à l'équipe municipale. Trois élus demandent un ajustement du document.
Les propositions de modification doivent être remises à L. Montéléon pour une nouvelle présentation au Conseil Municipal du 28 janvier 2020.
- **Agencement du bureau situé à l'étage :**
Les conditions de travail ne sont pas idéales pour les secrétaires-comptables qui travaillent sur des petits bureaux d'environ 1m20.
Il est proposé d'acheter des bureaux avec un retour, des casiers à tiroirs pour mettre sous les bureaux, des armoires, une colonne pour passer le réseau informatique et électrique, etc. pour un montant total de 1900€ TTC.

L'équipe municipale autorise à l'unanimité l'achat de matériel pour un montant TTC de 1904,37€ afin d'aménager le bureau de l'étage (vote 18/18)

Prévisions 2021 des Conseils Municipaux* :

CONSEILS MUNICIPAUX 2021
28.01.2021
25.02.2021
25.03.2021
06.05.2021
03.06.2021
01.07.2021
09.09.2021
21.10.2021
18.11.2021
16.12.2021

**Ces dates sont susceptibles d'être ajustées en fonction des besoins de l'équipe et des urgences.*